

**ARRETE N° 2025-07
PORTANT REGLEMENTATION PERMANENTE DE CIRCULATION
ROUTE DES CADRANS SOLAIRES RD 37A
section comprise entre le n°113 et le n° 83 de la rue des Cadrans Solaires**

Le maire de Montseveroux,

Vu les dispositions du code pénal,

Vu l'article R 411-8 du code de la route,

Vu les articles L 2213-1 et L 2213-2 du code général des collectivités territoriales,

Considérant que les travaux d'aménagement routier de type chicane réalisés afin de sécuriser les cheminements piétons entre la sortie du centre-bourg et le cimetière et de ralentir la circulation, il est nécessaire de mettre en place un régime de priorité au droit de cette chicane (rétrécissement de chaussée).

ARRÊTE

Article 1^{er} : A compter de la mise en place de la signalisation réglementaire, la circulation route des Cadrans Solaires RD 37A (en agglomération) sur la section comprise entre le n° 113 et n° 83 sera réglementée comme indiqué à l'article 2 et ce, de façon permanente dans le but d'assurer la sécurité de tous les usagers de la voie publique.

Article 2 : La circulation des véhicules s'effectuera sur chaussée rétrécie et sera alternée par panneaux B 15 (positionné à l'angle du n° 113) et C 18 (à hauteur du n°83). En conséquence, les usagers sortant du centre-bourg en direction du carrefour des « Bournes » devront au niveau du n°113 céder la priorité aux véhicules montant en direction du centre-bourg.

En amont du panneau B 15, pour les véhicules sortant du centre-bourg, le régime de priorité à droite sera conservé sur la Route des Cadrans Solaires au profit du Chemin du Coucou et du Chemin des Crays.

Article 3 : Le présent arrêté prendra effet dès son affichage en mairie et la mise en place de la signalisation routière.

Article 4 : Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 5 : Ampliation sera transmise à : - Monsieur le commandant de gendarmerie de Beaurepaire ; - Monsieur le responsable du centre technique départemental ; - Monsieur le commandant du centre de secours.

Fait à MONTSEVEROUX, le 28 février 2025

Le Maire,

Karelle OGIER

 